

ÊTRE OU VOULOIR ÊTRE Le cheminement difficile de l'identité wallonne

CHANTAL KESTELOOT*

EN WALLONIE COMME AILLEURS, LE DÉBAT SUR L'IDENTITÉ EST OMNIPRÉSENT. CONTRAIREMENT À LA FLANDRE OÙ CERTAINS PROCLAMENT HAUT ET FORT L'EXISTENCE D'UNE NATION FLAMANDE, DANS LE SUD DU PAYS, CE CONCEPT EST GÉNÉRALEMENT RÉCUSÉ AU NOM D'UNE IDENTITÉ WALLONNE POST-NATIONALE. LE DÉBAT RECÈLE DES ENJEUX CULTURELS, SOCIOLOGIQUES, POLITIQUES ET HISTORIQUES. LA PARUTION DE L'OUVRAGE DE PHILIPPE DESTATTE, *L'IDENTITÉ WALLONNE*, NOUS DONNE L'OCCASION DE TRAITER DE CES QUESTIONS.

Le débat relatif aux nationalismes et aux questions nationales en Belgique pose en premier ressort la question de l'identité. En effet, sur un plan général, l'éclatement de plusieurs Etats d'Europe orientale et, en Belgique même, l'évolution institutionnelle qui a jalonné ces dernières décennies ont ouvert un vaste champ de recherches autour de concepts essentiels tels la nation, le nationalisme ou les identités collectives.

Ces concepts suscitent à la fois un questionnement légitime en termes de définition - même s'il ne s'agit pas d'oublier l'essentiel en se perdant dans le dédale des ouvrages théoriques qui constituent parfois plus un frein qu'un encouragement à la recherche - mais aussi des recherches de terrain sur la question nationale au sens large.

En ce qui concerne plus directement la Belgique, deux remarques essentielles doivent être formulées. Le débat n'est en rien spécifique à l'espace wallon et francophone, que du contraire. En Flandre, la question de l'identité 'nationale', de l'existence de la Flandre en tant que nation, de la portée historique du mouvement flamand sont autant de thèmes qui suscitent recherches et polémiques, sur le plan historique mais aussi dans le registre strictement politique.

Seconde remarque préalable, la question de l'identité ne se limite nullement au champ historique. Elle touche l'ensemble des sciences humaines et ouvre des débats qui ne sont donc en rien l'apanage des historiens.

En Wallonie, le débat sur l'identité - l'adjectif 'nationale' est volontairement omis ici puisque ce n'est pas en ces termes que les protagonistes du débat, tant sur le plan scientifique que politique, entendent le poser - n'est pas neuf. Il remonte aux sources même du mouvement wallon qui, dès le début de ce siècle et plus particulièrement autour du congrès de 1905, a posé la question de l'âme wallonne et des spécificités de la Wallonie. Le débat s'est poursuivi depuis lors. Plusieurs thèmes l'ont traversé et en ont façonné les contours : identité belge ou identité wallonne, relations de la Wallonie avec Bruxelles, poids respectif des enjeux linguistiques et des enjeux économiques, question du rapport au politique. Si le terme d'identité n'a pas toujours été prononcé, les enjeux et les combats du mouvement wallon posent donc néanmoins *in fine* la question essentielle de l'identité de la Wallonie et ce depuis bientôt un siècle.

Tous ces thèmes conservent leur actualité comme en témoigne l'ouvrage de Philippe Destatte dont il va être abondamment question dans les pages qui suivent.

En 1990, à l'occasion du Xe anniversaire de la Région wallonne, paraissait une plaquette intitulée *L'identité wallonne*¹. Elle était l'œuvre de l'historien Philippe Destatte, par ailleurs directeur de l'Institut Jules Destrée. A l'époque, l'ouvrage n'était pas passé inaperçu et avait suscité quelques controverses. S'agissait-il d'une œuvre de commande ? Fallait-il y voir une volonté du pouvoir politique wallon de populariser la notion d'identité wallonne dont tant d'observateurs avaient, dès cette époque, souligné la faiblesse ? En réalité, l'ouvrage était bel et bien le produit d'une initiative personnelle de l'auteur et n'avait fait que rencontrer un accueil positif auprès des instances de la Région.

Sept ans plus tard, Philippe Destatte nous propose une nouvelle édition, cette fois sous la forme d'un fort volume de 470 pages. L'ouvrage porte désormais en sous-titre *Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XXèmes siècles)*². Parmi les autres changements majeurs, on peut noter la disparition des illustrations et le caractère beaucoup plus scientifique du texte par le recours à des notes infrapaginales, l'ajout de nombreuses citations, l'utilisation plus systématique de documents d'archives, une bibliographie plus complète (même si l'on s'étonnera de l'absence de quelques publications d'importance) et la présence d'un index. Notons enfin que l'ouvrage est préfacé par l'historienne Micheline Libon et non plus par le Ministre-Président wallon en exercice.

Cet ouvrage est important et mérite une lecture attentive. Le débat ouvert à l'occasion de la parution de la première version comme les controverses qui ont suivi sur *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*³ ont laissé l'historien sur sa faim. Par ailleurs, les polémiques autour de la personnalité de Destrée demandaient un éclairage nouveau⁴. En outre, comme nous l'avons rappelé, le thème même de l'identité est de ceux qui interpellent le chercheur comme le citoyen. Le chercheur est d'ailleurs lui aussi citoyen et, comme tel, il n'échappe pas à ses engagements et à ses passions. Destatte plaide donc pour une histoire explicative du présent et dénonce, à l'instar de Jacques Le Goff, "l'histoire qui interprète le passé avec les valeurs du présent" (p. 14). Mais même en ayant à l'esprit ces mises en garde, il nous semble difficile d'échapper aux "valeurs du présent". L'histoire du mouvement wallon n'a véritablement pris son

1 PHILIPPE DESTATTE, *L'identité wallonne. Aperçu historique*, Namur, Présidence de l'Exécutif régional wallon, 1990.

2 Id., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX-XXèmes siècles)*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1997.

3 ANNE MORELLI (dir.), *Les grands mythes de l'histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1995.

4 Voir JEAN-PHILIPPE SCHREIBER, "Jules Destrée entre séparatisme et nationalisme", in ANNE MORELLI (dir.), *op. cit.*, p. 243-254 et PHILIPPE DESTATTE, *Jules Destrée, l'antisémitisme et la Belgique. Lettre ouverte à tous ceux qui colportent des mythes éculés sur les Wallons et leur histoire*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1995.

essor qu'avec la mise en œuvre du processus de fédéralisation de ce pays. C'est, nous semble-t-il, parce que la Wallonie est devenue une réalité politique que l'on s'intéresse tant aux pionniers du mouvement wallon, à ceux qui, depuis plus d'un siècle, ont lutté pour que la Wallonie existe. De même, et nous y reviendrons, le fait de minimiser dans cet ouvrage la dimension linguistique dans l'histoire du mouvement wallon et d'épingler son engagement sur des questions économiques nous plonge de plain-pied dans la réalité politique contemporaine et dans les choix institutionnels et législatifs qui ont été posés voici plusieurs décennies. Il nous semble difficile de nier que ce questionnement sur l'identité wallonne, dans les termes mêmes où il est posé, s'inscrit bel et bien dans des valeurs qui sont celles d'aujourd'hui.

I. Histoire et identité politique

Parmi les reproches adressés à Philippe Destatte suite à la parution de la première édition figurait l'absence de lien formel entre l'histoire des populations ayant vécu au fil des siècles sur le sol de la future Wallonie et l'engagement politique pris en son nom, à partir de la fin du XIXe siècle, par les ténors du mouvement wallon. Certes la géographie d'un territoire et l'histoire d'un espace ne sont pas sans influence sur les hommes qui l'habitent mais la question des liens entre les *Wahla*⁵ et Jules Destrée posait à tout le moins problème.

Cette présentation historique avait-elle véritablement un lien avec la démonstration qui suivait ? Dans l'affirmative, pourquoi ne pas la prolonger jusqu'au XXe siècle en partant du principe que le passé autant que le présent sont constitutifs d'une identité ?

L'introduction à cette nouvelle édition pouvait laisser croire que Philippe Destatte veuille rencontrer ces problèmes. S'inspirant des théories relatives à l'identité politique, il rappelle très justement que "la légitimation par le passé n'apparaît nullement comme une condition déterminante de la reconnaissance d'une identité régionale" (p. 15) tout en convenant de l'importance de la connaissance de l'histoire. Certes l'identité wallonne telle que l'auteur la définit est faite de bribes de ce passé mais comme il l'affirme, "la Wallonie constituée telle que nous la connaissons aujourd'hui n'existait pas à l'époque romaine, pas plus d'ailleurs qu'en 1886" (p 19). Face à ces réserves de bon aloi, le lecteur se veut résolument optimiste et confiant d'autant plus que "l'objet de ce travail est bien la recherche, l'énoncé et l'essai de compréhension des affirmations de l'idée politique de la Wallonie, par les forces qui ont vu, dans son autonomie, un moyen de résoudre les difficultés qui étaient celles de son espace dans l'Etat belge" (p. 29).

5 Terme de la langue franque désignant les peuples romanisés, à l'origine du mot 'wallon'.

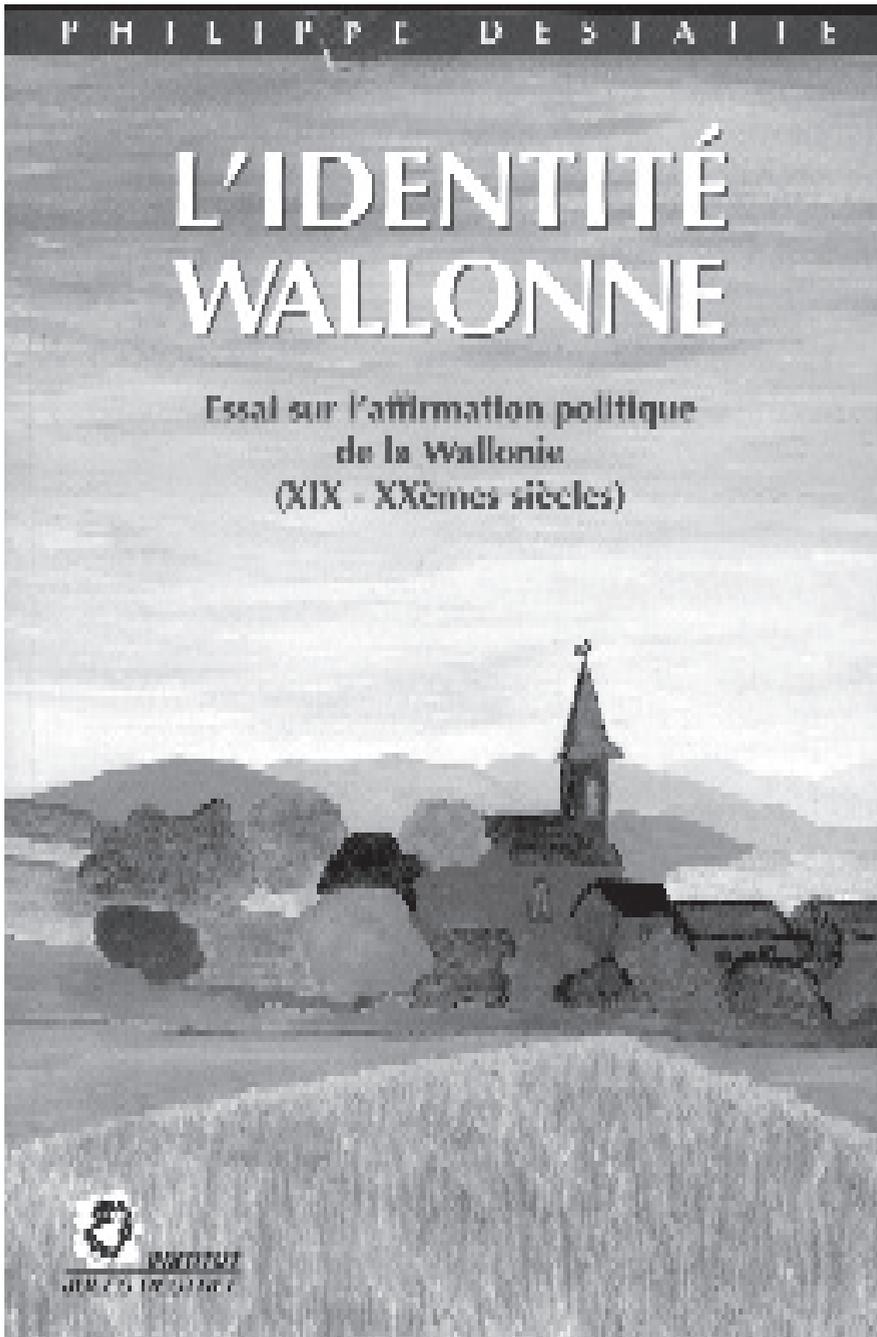
Grande a dès lors été notre déception lorsque nous avons constaté que cette partie historique remontant à l'époque romaine n'a nullement disparu de cette nouvelle version. Certes, comme le rappelle l'auteur, il ne s'agissait pas de réécrire toute l'histoire des régions constitutives de la future Wallonie. Mais comme tel, ce premier chapitre ne nous paraît pas contribuer à une meilleure compréhension de l'ensemble. En effet, si ces éléments historiques font partie du 'bagage' qui a fait naître une prise de conscience wallonne telle que définie par l'auteur, pourquoi ces éléments n'ont-ils pas donné naissance à un sentiment identitaire plus large, mieux assuré; en d'autres termes, pourquoi certaines forces politiques, économiques et sociales sont-elles restées indifférentes voire hostiles à une prise de conscience sinon à un engagement au nom de la Wallonie ?

II. Socialisme, Jules Destrée, Compromis des Belges et mouvement wallon

Aujourd'hui, le Parti socialiste occupe une place essentielle dans le paysage politique wallon. Il en va d'ailleurs ainsi depuis la fondation du POB, il y a plus d'un siècle. L'industrialisation, l'urbanisation et les phénomènes de déchristianisation qui en résultent expliquent cette place prépondérante. La question de l'engagement des socialistes dans le mouvement wallon est dès lors fondamentale même si, non sans une pointe d'ironie involontaire peut-être -, Destatte épingle une citation de Jean-Maurice Dehousse (p. 26) définissant les principes d'une Wallonie en devenir : "La Wallonie n'appartient à aucun groupe politique. Pas même au Parti socialiste".

Destatte souligne, à diverses reprises et à juste titre, les relations difficiles entretenues par les socialistes avec le mouvement wallon. Parmi les personnalités du POB, le nom de Jules Destrée surgit bien évidemment. Destatte souligne son engagement, à la fin du XIXe siècle, par un vote positif sur la proposition de loi Coremans-De Vriendt octroyant l'équivalence juridique des lois et arrêtés royaux en français et en néerlandais (p. 69). Si l'information n'est nullement contestable, il nous semble cependant qu'il serait bon de rappeler qu'à cette époque, la quasi totalité des élus socialistes (sauf 4 abstentions) approuvent cette proposition et votent donc avec la majorité catholique (dont 12 députés émettent malgré tout un vote hostile) ⁶. Si la 'question flamande' comme on l'appelle alors n'est pas absente des préoccupations socialistes, ceux-ci marquent leur volonté de la résoudre dans une optique dite belge. L'objectif recherché, c'est de demeurer unis en la matière. Destrée n'agit donc nullement de manière isolée. Notons d'ailleurs que les socialistes ont réussi, parfois au prix de vifs débats, à conserver leur unité sur cette question jusqu'en 1910. A cette date, les socialistes wallons maintiennent leur opposition

⁶ Voir HARRY VAN VELTHOVEN, "De Vlaamse kwestie 1830-1914. Macht en onmacht van de vlaamsgezinden", in *Standen en Landen/Anciens pays et Assemblées d'Etats*, 1982 (LXXXII), p. 124 et suiv.



à toute forme de bilinguisme imposé en Wallonie lors de la discussion sur les conseils de prud'hommes, si bien que la 'question flamande' devient une 'question libre'.

La personnalité de Destrée est complexe et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il n'est pas possible de parler de continuité dans sa démarche. Ainsi Philippe Destatte rappelle que Destrée récuse l'âme belge, "une excuse commode pour justifier les injustices constantes que nos maîtres flamands commettent au détriment de la Wallonie". Ce texte, un extrait de conférence prononcée par Destrée au Jeune Barreau d'Anvers en 1906, contraste furieusement avec les propos tenus à la Chambre, précisément lors du vote sur la loi d'égalité : "Je considère notre nation comme un curieux et heureux mélange d'influences diverses : l'esprit ouvert et frondeur du Wallon, l'effort réfléchi vers l'organisation du Flamand sont les précieuses qualités de l'âme belge, dont l'utilité s'affirme à travers les vicissitudes de l'histoire et dont on peut espérer beaucoup dans l'avenir. C'est cette unité que je ne veux pas voir briser"⁷. Un point de vue qu'il dénoncera quelques années plus tard...

Une étude approfondie du POB et des tensions qui l'ont traversé devrait sans doute révéler combien l'unité du parti est mise à mal à chaque débat aux enjeux linguistiques. En ce domaine, on ne compte pas moins de quatre ou cinq fractures divisant socialistes, entre Flamands et Wallons d'abord (sans compter l'aile bruxelloise), mais aussi entre partisans des minorités linguistiques, incondtionnels de l'homogénéité linguistique régionale ou encore adeptes du courant 'internationaliste' qui considèrent ce problème comme d'essence bourgeoise et ne pouvant donc en aucun cas compromettre l'émancipation du prolétariat.

La défaite du cartel libéral-socialiste lors des élections de juin 1912 a été, on le sait, très douloureusement ressentie par les vaincus d'autant qu'ils étaient certains de l'emporter. En Wallonie, la révolte gronde, des émeutes éclatent. Philippe Destatte a étudié l'événement en détail et nous montre une classe ouvrière d'autant plus mécontente qu'au sein du Parti ouvrier, la direction entend calmer le jeu. A l'aide de nombreuses citations, il nous montre une Wallonie rouge mais aussi bleue, en colère et très montée contre la Flandre cléricale. Il s'agit là de passages particulièrement percutants. Mais ce que l'auteur n'explique pas, c'est pourquoi ce mouvement n'a pas de suite auprès de la classe ouvrière, dans ses dimensions wallonnes tout au moins. Ainsi, lors de la grève générale de 1913, l'engagement wallon a disparu même si la grève est comme à l'accoutumée plus massive en Wallonie, ce qui correspond bien sûr à l'implantation électorale du POB. Comment expliquer cette évolution ? Pourquoi le mouvement wallon ne s'ancre-t-il pas plus durablement dans le combat ouvrier ? Est-ce la revendication du

7 JULES DESTREE, "Le flamand dans les publications officielles", discours prononcé à la Chambre en séance du 16 mars 1898, in JULES DESTREE, *Discours parlementaires*, Bruxelles, H. Lamertin, 1914, p. 636-644.

suffrage universel présenté comme une réponse absolue qui en est la cause ? Sans doute pas puisque le mouvement wallon s'enracine précisément dans les forces politiques qui revendiquent ce suffrage universel. Est-ce la peur du rouge ? Du côté de la direction du POB, on tente manifestement de freiner le mouvement en 1912 et l'on s'investit dans une préparation de longue durée d'une grève générale canalisée, organisée et contrôlée. Par ailleurs, le relais du militantisme wallon qui se traduit par la création de l'Assemblée wallonne pouvait-il répondre aux élans révolutionnaires de la classe ouvrière ? On peut en douter.

Le Compromis des Belges conclu en mars 1929 entre Jules Destrée et Camille Huysmans, figure de proue du socialisme en Flandre, constitue un autre moment clé dans l'étude du POB sur le plan linguistique. Aux yeux de Philippe Destatte, ce texte ne constitue en rien, "comme on l'affirme souvent", un retrait de Jules Destrée par rapport à ses positions précédentes. Nous ne pouvons que suivre l'auteur dans ce point de vue. De fait, les principes qui régissent le Compromis figurent dans leur quasi totalité dans le dernier chapitre "indications pour conclure" de l'ouvrage *Wallons et Flamands* publié par Destrée en 1923⁸. Mais là où nous ne pouvons suivre l'auteur, c'est lorsqu'il considère que "cet accord consacre le principe de l'homogénéité linguistique et culturelle des régions ainsi que celui de la territorialité linguistique, étapes indispensables vers le fédéralisme" (p. 112) ou encore lorsqu'il affirme que "le Compromis préfigure les lois linguistiques de 1932" (p. 12).

En effet, que peut-on lire dans le Compromis ? "Ils (les soussignés) voient, dans les autonomies provinciale et communale, tradition trop oubliée de nos pays, le moyen le plus efficace de faire respecter la libre volonté des citoyens. Ainsi, il conviendra de laisser au suffrage universel, soit dans chaque province, soit dans chaque commune, le libre choix de la langue ou des langues qu'elles entendent employer pour leurs rapports avec leurs administrés"⁹. Or, tels quels, ces principes ouvrent non pas la voie à l'homogénéité linguistique régionale mais bien au bilinguisme ou même à la présence de communes francophones en Flandre. En effet, ce thème de l'autonomie communale - par ailleurs un thème cher aux francophones de Flandre et de Bruxelles - permet l'application large de la liberté linguistique. C'est une voie bien différente qui sera choisie en 1932 par le législateur.

8 ID., *Wallons et Flamands. La Querelle linguistique en Belgique*, Paris, Plon, 1923, p. 171-186. Voir à propos du Compromis un article essentiel que ne cite pourtant pas Destatte : LODE WILS, "Bormsverkiezing en Compromis des Belges. Het aandeel van regerings- en oppositiepartijen in de taalwetgeving tussen beide wereldoorlogen", in LODE WILS, *Vlaanderen, België, groot-Nederland. Mythe en Geschiedenis. Historische opstellen, gebundeld en aangeboden aan de schrijver bij het bereiken van zijn emeritaat als hoogleraar aan de KU Leuven*, Louvain, Davidsfonds, 1994, p. 321-383.

9 "Compromis des Belges", in *Rapports présentés au XXXXIIIe Congrès du POB tenu les 4, 5, 6 et 7/4/1931 à la Maison du Peuple de Bruxelles*, p. 72-73.

Dans la foulée, il nous semble intéressant de voir comment le POB a considéré le Compromis. Constatons d'abord que l'initiative émane non pas des instances dirigeantes du Parti mais bien de ses principaux signataires et d'un certain nombre de députés socialistes. Comme tel, le Compromis ne figure d'ailleurs pas dans le programme électoral du POB pour 1929¹⁰. C'est lors du Conseil général du 26 mars 1929 que la question est évoquée pour la première et unique fois avant les élections. D'évidence, les instances dirigeantes du POB n'avaient pas conscience de l'importance de l'enjeu électoral que pouvait représenter cette question. C'est devant la défaite et en tentant d'en déterminer les causes que la question linguistique va faire l'objet d'un nouvel examen au sein du POB : "L'occasion est toute trouvée [la défaite électorale], examinons le Compromis des Belges qui m'est plutôt sympathique mais qui n'aurait pas dû voir le jour sans que le Conseil général et le Parti n'en eussent été saisis"¹¹.

Le 14 juin 1929, une commission linguistique est chargée de présenter un rapport à ce sujet. Le rapporteur n'est autre que le socialiste liégeois Léon Troclet, de Jules Destrée. Son texte est examiné une première fois lors du Conseil général du 29 octobre 1929 avant d'être présenté au Congrès des 9 et 10 novembre 1930. Ce qui frappe, lorsque l'on compare ce rapport au Compromis des Belges, c'est qu'il s'en écarte précisément sur le problème des minorités linguistiques. Il n'y est plus question de recourir aux autonomies communales ou provinciales : "la conclusion de la Commission est qu'il y a lieu de demander seulement aux électeurs communaux - hommes et femmes - des *villages situés sur la frontière linguistique présumée*, à quelle région ils désirent être rattachés"¹². Pour les minorités linguistiques présentes dans des communes situées au-delà de la frontière linguistique présumée, le rapport est clair : "un Flamand employant le plus souvent le français et dont la famille habite la Flandre depuis toujours reste bel et bien un Flamand. Il ne peut être compté parmi la minorité de Wallons émigrée en Flandre". Le principe est le même pour les minorités flamandes ayant élu domicile en Wallonie : "après quelques temps de séjour en Wallonie, en tout cas à la génération suivante, les mariages aidant, les Flamands en pays wallon sont presque entièrement assimilés"¹³. C'est dès lors ce point de vue qui prévaut et qui explique l'attitude constructive du POB, alors dans l'opposition, lors de la mise en œuvre de la législation linguistique de 1932. Destrée, à l'instar des autres parlementaires socialistes wallons, émet un vote positif sur la flamandisation de l'Université de Gand comme sur l'emploi des langues en matière administrative. En revanche, il est absent lors du vote sur l'utilisation des

10 *Vade-mecum du propagandiste socialiste. Elections législatives de 1929*, Bruxelles, Conseil général du POB, 1929.

11 Déclaration faite par Emile Vandervelde lors de la séance du bureau du Conseil général du 29 mai 1929 (INSTITUT EMILE VANDERVELDE, *Volume Conseil général - réunions diverses*, I-1926 - XII.1931).

12 La mise en italique est de nous. LÉON TROCLET, *Le problème des langues en Belgique. Rapport, commentaires et résolutions. Commission linguistique du POB*, Bruxelles, Conseil général du POB, 1930, p. 9.

13 *Idem*, p. 8.

langues dans l'enseignement, projet vis-à-vis duquel l'ensemble du groupe socialiste s'abstient¹⁴. Cette évolution ne se situe pas dans la droite ligne du Compromis mais bien dans celle du rapport Troclet. La position de Destrée lui-même évolue. Ainsi lorsqu'il prend position au Congrès de novembre 1929, il fait un pas en direction du rapport présenté par Troclet tout en estimant qu'il faut régler "la question dans la liberté" et ainsi travailler "à la consolidation de l'unité belge"¹⁵.

Une nouvelle fois, c'est un Destrée aux multiples facettes qui nous semble le plus proche de la réalité. Sans doute un parcours linéaire, cohérent et sans contradiction l'aurait-il rendu plus séduisant. Mais la tâche de l'historien est d'analyser l'histoire des phénomènes politiques et donc aussi des hommes politiques porteurs de ces idées que ce soit dans leur continuité ou dans leur discontinuité et leurs contradictions. Les acteurs du mouvement wallon, comme d'autres, n'échappent pas à ce phénomène.

III. Mouvement wallon et enjeux économiques

Philippe Destatte part en guerre contre l'image d'un mouvement wallon exclusivement attaché à la défense d'intérêts linguistiques et négligeant totalement le combat économique. Il est vrai que longtemps l'historiographie du mouvement wallon a elle-même privilégié cette orientation. Il n'est donc que justifié de montrer que les enjeux économiques ont, eux aussi, représenté une part du combat wallon.

Mais cette opposition entre enjeux linguistiques et enjeux économiques est en partie artificielle. En effet, derrière la langue se cachent aussi des enjeux économiques. Fermer l'accès de certains emplois aux unilingues wallons et francophones signifie, en clair, les priver de l'accès à ces situations. En flamandisant l'Université de Gand, en fermant les écoles francophones de Flandre (on ne laisse subsister que les classes de transmutation), en rendant l'administration unilingue flamande en Flandre, ce sont de nombreux emplois qui sont fermés aux francophones. Et ce mouvement ne touche pas exclusivement les francophones de Flandre mais aussi des Wallons émigrés dans le nord du pays. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il faut comprendre le cri d'alarme lancé par Destrée. "Ils nous ont pris nos emplois publics (...) ils ont exigé que tout agent de l'Etat connût les deux langues, en Flandre d'abord, dans tout le pays ensuite. À de multiples reprises, cette exigence s'est manifestée toujours plus impérieuse. Sa conséquence directe, c'est l'exclusion des emplois publics de ces deux millions de Wallons qui ne comprennent que le français".

14 Lors de l'adoption par la Chambre du projet de loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire, le 5 juin 1935, Destrée s'abstient une nouvelle fois tandis que la majorité des élus socialistes wallons (22 sur 39) vote contre le projet.

15 XXXXIe Congrès tenu les 9 et 10 novembre 1929 à la Maison du Peuple. Rapport et compte rendu officiel, Bruxelles, 1929, p. 75.

De même, à Bruxelles, l'instauration d'un bilinguisme sans cesse accru a rendu plus difficile l'ascension sociale de Wallons et de francophones. L'Association wallonne du Personnel de l'Etat créée en août 1920 ne revendiquait-elle pas pour les Wallons la "possibilité de faire carrière avec la seule connaissance de la langue française" ? Si, dans le cas de cette association de fonctionnaires, la liaison entre l'aspect linguistique et économique va de soi, il n'en va pas toujours de même pour d'autres associations. Derrière un combat sublimé mené au nom de la langue française ou encore de la liberté des langues se cachent aussi des objectifs d'ordre économique relatifs à la préservation de milliers d'emplois.

En revanche, Philippe Destatte nous montre bien la précocité de la revendication économique, marquée par un premier combat contre le détournement des grands express en 1912. Rapidement aussi, le mouvement wallon dénonce la politique d'investissements publics jugée par trop favorable à la Flandre ainsi que la centralisation financière au profit de Bruxelles. Autant d'aspects qui témoignent de la perception du problème wallon par les chefs de file de l'action wallonne. Certes, certains signes du déclin wallon peuvent être perçus de manière précoce mais il n'en demeure pas moins vrai que le moteur de l'économie belge a longtemps été situé en Wallonie et comme l'indique Michel Quévit, ce n'est qu'au tournant des années soixante que l'indice de concentration industrielle de la Flandre semble égaler celui de la Wallonie. De manière générale, la période 1945-1970 est marquée par l'inversion du processus de développement économique, et cela en faveur de la Flandre¹⁶. Qui plus est, et certainement jusque dans les années 50, il est difficile de mobiliser et de sensibiliser les populations sur des enjeux économiques. On le sait, l'appareil industriel wallon, peu touché par la Seconde Guerre mondiale, a immédiatement pu redémarrer au lendemain du conflit. On a donc vécu, en Wallonie, dans l'illusion d'un redémarrage alors que d'autres économies européennes subissaient les conséquences de guerre. En revanche, les 'tracasseries linguistiques', les frustrations liées à la guerre et aux avancements - réels ou perçus comme tels - dont ont pu bénéficier des Flamands dans les administrations publiques en l'absence de collègues wallons ou en raison de la politique menée par certains secrétaires généraux, tout cela sont autant d'aspects dont la dimension émotionnelle est beaucoup plus présente. Il suffit pour s'en convaincre de se plonger dans la lecture du *Gaulois* ou de *La Wallonie libre*. Ce qui nous semble essentiel par rapport aux enjeux économiques, c'est que leur perception va changer le profil du mouvement wallon. C'est en ayant à l'esprit la situation économique de la Wallonie qu'André Renard crée le Mouvement populaire wallon, que l'enjeu wallon prend une importance accrue au sein de la classe ouvrière. La réflexion se prolonge bien au-delà de la décennie 1960. Les problèmes économiques continuent d'être un enjeu majeur aujourd'hui mais, contrairement à ce que l'on espérait du fédéralisme, celui-ci

16 MICHEL QUEVIT, *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1978, p. 112.

n'a pas donné à la Wallonie les clés d'un redéploiement économique. La substitution d'un discours sur l'identité au discours sur l'enjeu économique mériterait, à nos yeux, des recherches approfondies. En quoi l'identité peut-elle fournir un supplément d'âme face aux difficultés économiques ?

IV. Mouvement wallon et enjeux linguistiques

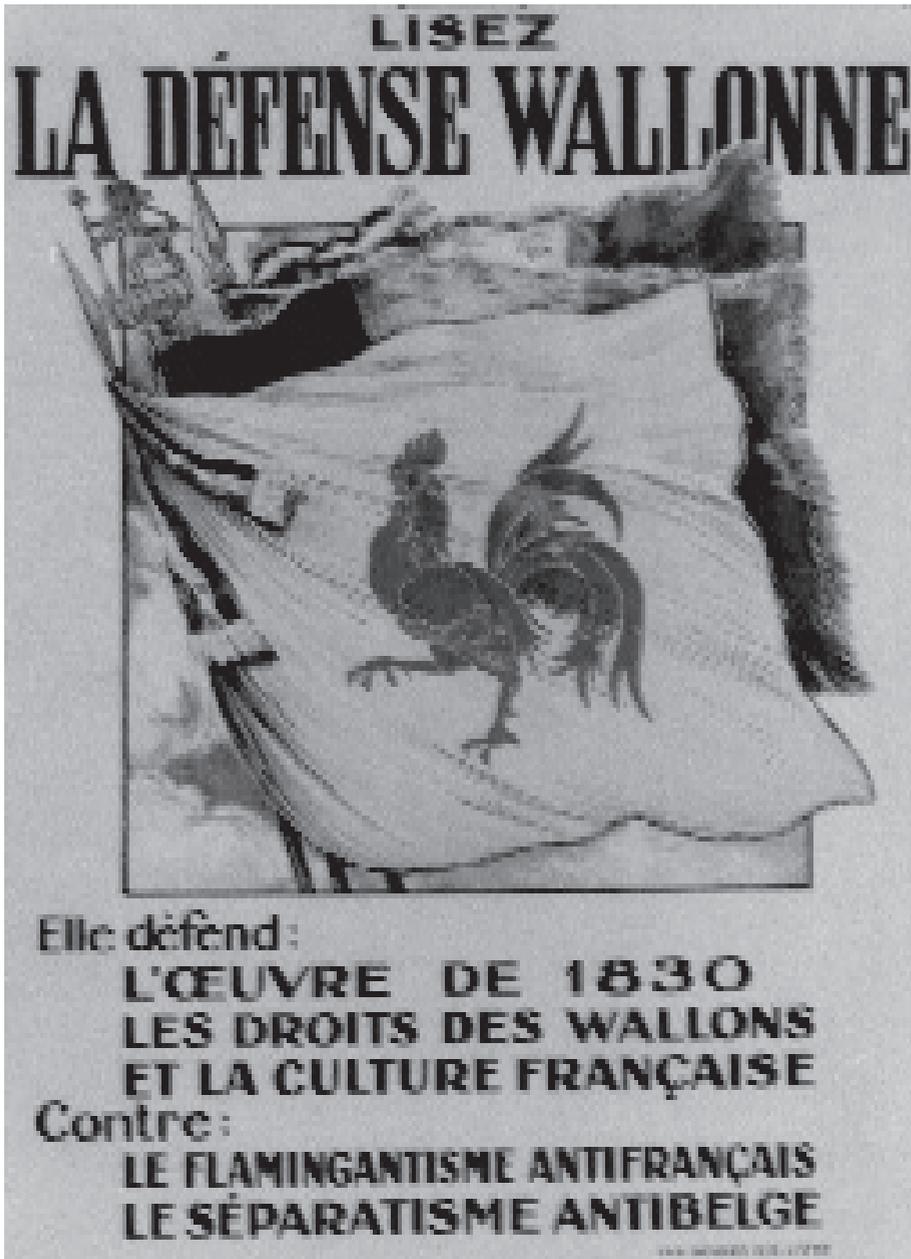
Philippe Destatte souhaite manifestement débarrasser le mouvement wallon des étiquettes anti-flamandes qui lui collent à la peau. Pour ce faire, il impute quasiment aux seuls militants de Bruxelles et de Flandre la volonté de défendre envers et contre tout la langue française.

Ainsi, évoquant la constitution d'un front flamand en faveur de la flamandisation de l'Université de Gand en 1911 (p. 70), il épingle l'exaspération ressentie en Wallonie "non en raison de la création d'une université flamande mais par refus de voir se fermer une université de langue française et un foyer de langue française". Il nous semble que cette affirmation mériterait à tout le moins d'être nuancée. Il suffit à cet effet de reprendre les propos tenus à l'époque par Jules Destrée lui-même : "Je suis hostile à toute expérience d'université flamande... Notre nationalité est menacée"¹⁷. En 1911, la création d'une université flamande apparaît tout simplement aux yeux de nombreux militants wallons mais aussi à ceux de l'establishment francophone comme une impossibilité : le 'flamand' n'est pas une langue et il est donc absurde de vouloir dispenser un enseignement universitaire dans un 'dialecte de seconde zone'.

De la même façon, lorsqu'il évoque *La Lettre au Roi*¹⁸, Philippe Destatte passe assez rapidement (c'est le moins que l'on puisse dire) sur les aspects de ce texte qui peuvent apparaître comme les moins glorieux pour le tribun socialiste et surtout comme les plus délicats sur le plan linguistique. Ainsi, parmi les griefs formulés, Destrée s'insurge contre le fait qu'"ils [les Flamands] nous ont pris la Flandre, d'abord. Certes, c'était leur bien. Mais c'était aussi un peu le nôtre". Et le tribun socialiste de dénoncer l'usage exclusif du flamand en Flandre. Plus loin, il poursuit : "ils nous ont pris notre langue. Plus exactement, ils sont occupés à nous la prendre. Qu'est-ce à dire ? Ils revendiquent la première place pour le flamand". Et Destrée de dénoncer l'étape transitoire que constitue à ses yeux l'instauration du bilinguisme ("Tout traduire est leur rêve ; puis, la contrainte administrative nous imposera ce bilinguisme inutile et vexant" (p. 20)), prélude à une flamandisation totale.

¹⁷ Article paru dans *Le Peuple*, 8.III.1911, cité par MARCEL LIEBMAN, *Les socialistes belges 1885-1914. La révolte et l'organisation*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1979, p. 217.

¹⁸ JULES DESTREE, *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, Bruxelles, 1912.



- Drapeau wallon, drapeau belge, drapeau français. Une identité wallonne (parmi d'autres) : la Wallonie française dans une Belgique francophile.
(Collection Alain Colignon, Liège)



- Une autre identité wallonne : la Wallonie française version 1945. (Collection Alain Colignon, Liège)

L'attachement à la langue française persiste donc. Il est vrai que la place attribuée par les militants wallons à la langue française correspond certainement jusqu'au début des années 1930 à leur vision d'une Belgique chimérique et idéalisée, celle d'un Etat francophone tel qu'ils l'imaginaient en 1830. Il est clair que cette Belgique ne correspond nullement à la réalité; elle est partie intégrante d'une représentation qui trouve d'ailleurs son prolongement dans le choix des Journées de Septembre comme fête de la Wallonie, un choix basée sur l'idée - que l'on sait aujourd'hui erronée - d'une révolution belge faite par les Wallons. En outre, il ne faut pas oublier que pour le mouvement wallon, seule la langue française sauvera la Flandre de l'obscurantisme clérical.

Tirant un premier bilan de ce qu'est le mouvement wallon avant 1930, Philippe Destatte considère qu'il "n'est pas anti-flamand, a peu de sympathie pour les 'fransquillons' et est méfiant à l'égard de Bruxelles" (p. 129). Si ces deux dernières appréciations sont correctes, il convient sans doute de nuancer la première. La presse d'action wallonne contient en effet nombre d'articles dénonçant tel ou tel geste ou abus commis par les Flamands. Si effectivement les postes clé de l'Assemblée wallonne passent peu à peu aux mains des Bruxellois ou, plus exactement des Wallons de Bruxelles, celle-ci est, au début des années vingt et certainement avant le départ du courant dit autonomiste, encore largement dominée par des Wallons. Ce sont ces derniers qui baptisent le projet van Cauwelaert réclamant en 1921 la flamandisation de l'Université de Gand, loi 'von Bissing', qui dénoncent les excès dont se rendent coupables les Flamands, qui mettent en exergue l'amalgame entre la flamandisation et la germanisation ¹⁹.

Il est vrai que certains groupements suivent une autre évolution. Ainsi en va-t-il dès 1919 de *L'Opinion wallonne* de Raymond Colleye qui pratique la politique de la main tendue à l'égard des fédéralistes flamands et, à partir de 1923-1924, de la Ligue d'Action wallonne.

La question de la flamandisation de l'Université de Gand continue d'ailleurs à poser problème. Malgré toutes les proclamations en faveur de l'unilinguisme régional faites par les chefs de file du mouvement wallon, le libéral Emile Jennissen émet un vote hostile à la flamandisation de Gand ²⁰ et le Comité de la Ligue d'Action wallonne de Liège envoie, en avril 1930, un télégramme de félicitations aux sénateurs qui ont émis un vote hostile à la flamandisation de l'Université ²¹. On le voit, les enjeux linguistiques sont plus tenaces qu'il n'y paraît à première vue...

19 La lecture des premières livraisons de *La Défense wallonne* est particulièrement révélatrice à cet égard.

20 Emile Jennissen s'oppose à l'article 1 du projet qui marque la flamandisation de l'Université de Gand, le 28 février 1930. Il est absent - de même d'ailleurs que François Bovesse - lors du vote sur l'ensemble du projet le 5 mars 1930. Voir R. DE JAEGHER, *Attitude des francophones vis-à-vis des lois linguistiques de 1930 à 1936*, Bruxelles, mémoire de licence en sciences politiques, Université libre de Bruxelles, 1966, t. 1, p. 18 (chap. II).

21 Voir à ce sujet le compte rendu des réunions des 11.III, 25.III et 15.IV.1930 (FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON (Liège), *Boîte Ligue d'Action wallonne*, procès-verbaux des séances du Comité, vol. 2).

Enfin, pour évoquer des périodes plus récentes, on retrouve dans *La Wallonie libre* d'après-guerre de nombreuses manifestations d'hostilité à l'égard des Flamands. Plus proche de nous, lors de la première marche flamande sur Bruxelles, en octobre 1961, *Combat*, l'organe du Mouvement populaire wallon renoue avec les vieilles traditions d'antiflamingantisme du mouvement wallon et commente l'événement dans des termes particulièrement méprisants : "Ils arrivaient par tombereaux entiers de leurs villages et de leurs villes où l'on s'ennuie le dimanche. Ils étaient contents, vous pensez ! Ca se lisait, clair comme de l'eau de roche, sur leurs visages candides, un rien abrutis. Ils avaient de la crotte aux godasses, parce qu'ils s'étaient levés tôt matin pour ce grand voyage dans la capitale. Et ça grouillait, ça gueulait, ça sifflait, et même ça parlait"²².

V. La Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale constitue une phase essentielle dans l'histoire du mouvement wallon. On le sait, les militants wallons se sont très précocement engagés dans la lutte contre l'occupant et leurs journaux clandestins ont été parmi les premiers à paraître. D'autres indices attestent du fait que la résistance a été, dans une très large mesure, un phénomène essentiellement francophone et qu'il n'y a pas eu véritablement de phénomène de collaboration pouvant légitimement s'exprimer au nom du mouvement wallon. Là où l'analyse de Destatte pose problème, c'est lorsqu'il s'attache au rôle et à l'attitude de Georges Thone et de l'abbé Mahieu, figures marquantes du mouvement à la veille de la guerre. A ses yeux, leur attitude "est clairement anti-allemande et opposée à la politique collaborationniste française" (p. 202). Pour ce faire, il se base sur les dénonciations dont Thone et l'abbé Mahieu ont été l'objet durant l'occupation dans le journal collaborationniste *Cassandre*, sur divers articles parus dans la presse d'action wallonne d'après-guerre et sur les travaux réalisés à ce sujet, notamment l'article de Francis Balace et d'Alain Colignon paru dans une récente livraison de la série *Jours de Guerre*²³. Or, l'impression qui se dégage de la lecture de ce dernier article est nettement différente. Les deux hommes semblaient fonder de réels espoirs quant aux possibilités d'action de Vichy. Marie-Françoise Gihousse, qui s'est elle aussi penchée sur le problème, évoque la nette condamnation de ces démarches par le responsable du mouvement clandestin *Wallonie libre*, Maurice Bologne²⁴. Y a-t-il eu tout de même, comme le prétend Destatte, transfert d'informations, d'articles, et de moyens, "y compris financiers" (p. 201) ? La question est difficile à trancher d'autant que l'auteur n'étaye d'aucune source cette information. En revanche, nous nous sommes aussi intéressée à ces

22 "Leur argument : la violence", in *Combat*, 26.X.1961. Le journal consacre deux pages entières à l'événement (p. 1 et 24).

23 "Quelle Belgique dans l'Europe allemande ?", in *Jours de Guerre*, n° 10, Bruxelles, Crédit communal, 1994, surtout p. 36-40.

24 MARIE-FRANÇOISE GIHOUSSE, *Etude des mouvements wallons de résistance, mai 1940 - septembre 1944*, Louvain-la-Neuve, mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1982, p. 45.

rapports transmis pendant l'été 1940 par l'abbé Mahieu au Deuxième Bureau français et le moins que l'on puisse dire c'est que les deux documents que nous avons pu retrouver (ils s'intitulent respectivement *La question wallonne* (rapport II) et *La réunion de la Wallonie à la France*²⁵) s'inscrivent clairement dans l'air du temps et que leur lecture a de quoi surprendre aujourd'hui. Les deux textes datent de juillet et d'août 1940, et leur contenu est en partie identique. Il s'agit dans l'un et l'autre cas d'un plaidoyer pour la réunion de la Wallonie à la France. Si la démarche s'inscrit clairement dans les prises de position antérieures de l'abbé Mahieu, le détail du projet et le vocabulaire utilisé sont, quant à eux, très révélateurs de l'état d'esprit en ces premiers mois d'occupation. Face aux revendications allemandes sur la Flandre et la Hollande, il faut imposer un principe de réciprocité et "revendiquer la Wallonie comme territoire français". En ce qui concerne les populations, il s'agit de tendre à la constitution de territoires homogènes. Pour ce faire, il convient donc de rapatrier "les éléments wallons ou francisés des territoires incorporés au Reich ou à l'Etat de Flandre à constituer". A propos des Flamands francisés, les documents indiquent qu'"il n'est pas désirable de renforcer par des apports germaniques les régions du nord où le métissage s'accuse de longue date". "Il vaut mieux s'efforcer d'installer ces 'récupérés' au sud de la Loire dans la mesure du possible, et compte tenu des professions". Afin de faciliter leur intégration, "il serait sage de les obliger à adopter un nom français". Pour s'assurer du succès de cette opération, il conviendrait pour la Wallonie de n'avoir qu'un seul quotidien (avec des éditions régionales) et d'éliminer de la presse tous les hommes de "l'ancien régime"²⁶. Le rapport remis par George Thone au gouvernement de Vichy en août 1941 va globalement dans le même sens. Il nous paraît donc légitime de mettre en doute l'affirmation de Destatte comme quoi les prises de position de Thone et Mahieu sont opposées à la politique collaborationniste française. Il est clair - et les deux cas évoqués ne constituent en rien des exceptions - que 1940 et 1941 ont été des périodes de flottement, d'échafaudage de plans divers s'inspirant de thèses proches de l'Ordre nouveau. Il est certain aussi que pour les deux exilés, le rattachement de la Wallonie à la France est une revendication qui leur tient tellement à cœur qu'ils sont prêts à négocier avec un gouvernement dont on peut à tout le moins contester la légitimité.

VI. Wallonie et Bruxelles : des relations ambiguës

Philippe Destatte ne cache pas ses sympathies et c'est son droit. Il en va de même de ses antipathies. D'évidence, Bruxelles n'a pas ses faveurs. Ce faisant, il s'inscrit dans une longue tradition du mouvement wallon dont Destrée aura sans doute été le porte-parole le plus éloquent mais dont l'existence est encore antérieure.

25 Ces deux documents se trouvent dans les archives *Osoy* à Moscou. Ce fonds est consultable au Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (doc. 7/1/617).

26 *La question wallonne*, rapport II, VIII.1940, p. 6-8.

Aux yeux de Destatte, les militants wallons de Bruxelles se sont par définition 'pervertis' au contact de la société bruxelloise. C'est d'ailleurs l'image qu'en donnaient les militants wallons de Wallonie. Sans doute, l'installation à Bruxelles transforme les sensibilités et les immigrés wallons entrent en contact avec d'autres populations, bruxelloise et flamande, à la suite de quoi leur perception change. Mais ce qui nous semble important - et ce dont Philippe Destatte ne parle absolument pas - c'est que ces 'immigrés' continuent envers et contre tout à se sentir wallons, à un point tel qu'ils épousent volontiers les reproches que le mouvement wallon formule à l'égard de Bruxelles, considérant que cela ne les concerne nullement. Est révélateur de cet état d'esprit le discours dénonçant la mainmise de la haute finance bruxelloise sur la Wallonie prononcé par Albert Henri, au nom de la Ligue wallonne de Schaerbeek, lors du 5^e Congrès de la Concentration wallonne tenu en 1934. Destatte cite des extraits du discours mais ne mentionne que c'est un militant wallon de Bruxelles qui s'exprime de manière aussi claire. De même, lorsque après la Seconde Guerre mondiale, le Congrès national wallon débat de la question de savoir s'il faut un fédéralisme à deux ou à trois, ce sont les Wallons de Bruxelles qui sont les plus chauds partisans d'un fédéralisme à deux, craignant par-dessus tout d'être séparés de la Wallonie.

Un détail encore : aux yeux de l'auteur, certains Wallons de Bruxelles sont probablement moins 'pervertis' que d'autres, raison sans doute pour laquelle il omet de signaler qu'il s'agit de Wallons installés dans la capitale. Ainsi en va-t-il de Maurice Esser, fondateur du pèlerinage wallon de Waterloo, mentionné uniquement comme Verviétois. Certes, Maurice Esser est d'origine verviétoise mais il est installé à Bruxelles depuis le début du siècle²⁷. D'ailleurs, le noyau dirigeant de l'Avant-Garde wallonne a toujours été le fait des Wallons de Bruxelles.

Par ailleurs, des questions essentielles sont peu évoquées : quelle place le mouvement wallon accordait-il à Bruxelles dans sa stratégie d'action ? Par exemple, lorsqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Fernand Schreurs puis, une décennie plus tard, André Renard viennent à Bruxelles dicter leurs consignes aux militants wallons de Bruxelles, comment faut-il interpréter ces gestes ? S'agit-il seulement de garder le contrôle sur le mouvement à Bruxelles ? Quel est l'objectif de cette démarche ? Comment les deux hommes concilient-ils cette attitude avec le mépris qu'ils affichent à l'égard de Bruxelles ? Un peu plus tard, comment comprendre l'évolution de l'attitude du Rassemblement wallon à l'égard de Bruxelles et ses stratégies successives à l'égard du FDF ?

27 La notice nécrologique publiée à sa mort dans *La Nouvelle Revue wallonne* illustre bien l'état d'esprit du mouvement wallon à l'égard de Bruxelles : "Il [M.Esser] est parvenu à grouper autour de lui une équipe de Wallons ardents décidés à préserver leur âme du 'middelmatisme' bruxellois". MAURICE BOLOGNE, "Chronique de la vie wallonne - In memoriam Maurice Esser", in *La Nouvelle Revue wallonne*, 1951 (IV) n° 1.

Ces problèmes ne nous apparaissent pas comme uniquement bruxellois. La relation difficile du mouvement wallon avec Bruxelles fait incontestablement partie du questionnement sur le contenu “des affirmations de l'idée politique de la Wallonie”.

VII. Les acteurs politiques

L'identité wallonne de Philippe Destatte s'attache à l'affirmation politique de la Wallonie aux XIXe et XXe siècles. Ce n'est donc pas une histoire de Belgique ni une histoire des conflits communautaires qui ont jalonné l'histoire de ce pays. Néanmoins, on ne peut s'empêcher d'éprouver une sensation de manque devant l'évolution décrite. Le mouvement wallon est omniprésent mais tout se passe comme s'il était le moteur exclusif de son histoire voire même des changements constitutionnels qu'a connus la Belgique depuis 1970. Cette absence *et* du mouvement flamand *et* du monde bruxellois sans parler de celle des courants unitaires que l'on retrouve dans l'ensemble du pays, donne une vision amputée et forcément biaisée de la réalité. Ainsi, pour en revenir au Compromis des Belges, l'auteur n'épinge nulle part le choc qu'a pu constituer l'élection de l'activiste Borms, choc qui a peut-être conduit les socialistes à la prise de conscience de la nécessité d'une prise de position.

De même, les chefs de file du mouvement wallon sont nombreux à exercer des responsabilités politiques. Philippe Destatte évoque peu leur engagement au sein de leurs partis respectifs, libéral et socialiste essentiellement. N'y a-t-il pas là des éléments à puiser pour tenter d'expliquer la difficulté du mouvement wallon à traduire concrètement ses revendications politiques ? Ainsi, par exemple, l'auteur ne s'appesantit guère sur le vote en faveur de la politique dite d'indépendance. Comment expliquer cette divergence d'attitude entre les déclarations faites dans la presse d'action wallonne d'une part et à la Chambre d'autre part ? Au-delà des explications avancées, il nous semble qu'il s'agit là d'un bel exemple de l'impuissance du mouvement wallon. Il est d'autant plus seul dans ce combat que les groupes anti-neutralistes demeurent peu nombreux et plutôt isolés. L'absence de concrétisation des revendications du mouvement wallon est-elle seulement due aux poids des appareils politiques, à la mise en minorité des Wallons dans des structures politiques encore unitaires ou ce phénomène s'explique-t-il aussi par la marginalité des revendications wallonnes au sein même des fédérations wallonnes des partis libéral, socialiste et communiste pour l'essentiel ?

VII. Les moteurs de l'action wallonne

En conclusion, l'auteur épingle cinq moteurs de l'action wallonne dont le premier, “le mouvement flamand et la question linguistique”, est considéré comme réducteur et même “destructeur d'identité pour les Wallons” (p. 408). Il est vrai que réduire le mouvement wallon à ses dimensions anti-flamandes nous semble également à tout le moins réducteur et - là ce n'est plus l'historien mais le citoyen qui prend la plume - peu valorisant en terme d'identité wallonne. Mais il est clair que cette appréciation



• Jules Destrée
dessiné par
Jacques Ochs.

sur le rôle du mouvement flamand et la place de la question linguistique mérite d'être nuancée. Elle ne correspond bien évidemment pas à la réalité pour l'ensemble de la période envisagée. Le mouvement wallon ne s'enracine pas exclusivement dans l'antiflamingantisme mais celui-ci l'a largement nourri et a contribué à une prise de conscience, à un questionnement identitaire qui s'est à son tour nourri de l'identité culturelle de la Wallonie. En outre, le mouvement flamand et la question linguistique sont deux réalités qui ne se superposent qu'en partie, l'engagement du mouvement flamand allant bien au-delà de la question de la langue. L'adoption de la législation de 1932 nous apparaît comme une rupture claire dans la dimension linguistique qu'on pu avoir *et* le mouvement wallon *et* le mouvement flamand. Grosso modo, le problème bruxellois mis à part, la nouvelle législation rencontre les souhaits de ceux qui, de part et d'autre de la frontière linguistique et pour des motifs différents, souhaitent limiter voire éliminer toute forme de bilinguisme. Une série de problèmes qui ont jusqu'alors occupé de manière disproportionnée les deux mouvements sont légalement 'résolus'. D'autres questions, plus essentielles, peuvent dès ce moment être au cœur des préoccupations. Dans une certaine mesure, il en est effectivement ainsi. Mais, du côté wallon, il est indéniable que la défense de la langue française et donc la préoccupation linguistique continuent d'occuper les esprits. Destatte évoque la confusion ou l'amalgame entre le Francophone et le Wallon. Mais cet amalgame n'est pas seulement le fait de personnes extérieures au mouvement wallon, il est aussi entretenu par ses acteurs.

Dans un second temps, Philippe Destatte passe en revue une série de solutions qui ont mobilisé les militants wallons : le régionalisme, le fédéralisme et le fédéralisme européen, la problématique économique et le renardisme et, enfin, l'autonomie culturelle. En fait, tous ces éléments, à l'exception de la question économique, sont des solutions proposées conjointement ou à des périodes différentes par le mouvement wallon pour résoudre des problèmes qui ont pour nom la question linguistique, la domination 'cléricale', la mise en minorité, le déclin économique.

Ce qui nous semble important au regard de l'évolution du mouvement wallon, c'est qu'il a su puiser sa force dans des combats qui n'étaient pas exclusivement les siens mais dont il partageait les objectifs avec d'autres vecteurs politiques et sociaux. Par exemple, en 1912, ce n'est pas seulement le mouvement wallon qui se manifeste suite à la défaite électorale du cartel libéral-socialiste, mais aussi l'ensemble du mouvement ouvrier qui remet à l'avant-plan la revendication en faveur du suffrage universel. En 1950, le combat mené contre le Roi par le mouvement wallon est aussi celui de tous les laïcs (et même de quelques catholiques). C'est l'alliance de ces différents courants qui donne au mouvement sa formidable puissance.

En revanche, pendant la guerre, même si la résistance est un phénomène essentiellement wallon et francophone, le mouvement wallon échoue dans cette même stratégie d'action car ses revendications sont étrangères à une partie de la résistance qui se drape, au contraire, du drapeau belge.

Les moteurs de l'action wallonne ne sont donc pas exclusivement déterminés par des facteurs internes au mouvement; ils le sont aussi par l'évolution des différents acteurs de la société belge et par les questionnements qui traversent l'ensemble de cette société. Le mouvement wallon, c'est heureux, n'évolue pas en vase clos mais au contraire inscrit son combat dans un questionnement plus large et une optique plus générale.

En introduction, l'auteur posait la question de l'identité, de l'affirmation politique de la Wallonie. L'ouvrage s'achève sur des considérations optimistes d'un citoyen wallon qui se veut résolument engagé aux côtés "d'un peuple meurtri mais respectable et déterminé à ne faire aucune concession sur ses principes fondamentaux" (p. 434). L'historien s'est fait citoyen mais nous laisse sur notre faim. Dans quelle mesure cette quête identitaire s'est-elle enracinée dans les milieux culturels, politiques et sociaux qui lui demeuraient étrangers voici plus d'un siècle ? Comment cette affirmation wallonne est-elle perçue par la masse des citoyens wallons ? Comment ceux-ci gèrent-ils les identités entrecroisées et superposées que leur prêtent les analystes politiques ?²⁸ En fin de compte, comment la réalité du fédéralisme a-t-elle conduit à des changements identitaires ? Comment mesurer les changements ? En fonction de quels facteurs interviennent-ils ? Comment analyser à long terme des moments d'une force émotionnelle comme la Belgique en a traversés ces dernières années ? Les changements identitaires sont-ils uniquement d'ordre politique ou investissent-ils aussi le champ culturel ? Autant de questions qui restent ouvertes...

* CHANTAL KESTELOOT (Ixelles, 1963) est licenciée en histoire de l'Université libre de Bruxelles. Assistante au Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines, elle a publié divers articles sur le mouvement socialiste clandestin (1940-1944), sur l'histoire du mouvement wallon et sur Bruxelles. Elle prépare une thèse de doctorat sur le mouvement wallon et l'enjeu bruxellois (1932-1970).

²⁸ Sur les dimensions théoriques de cette question, voir E. DUPOIRIER et H.D. SCHAJER, "L'identité régionale. Problèmes théoriques, perspectives politiques", in J. CHEVALLIER (dir.), *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 330-344.